



AUX CHEMINOTS RETRAITÉS

Montreuil, le 16 septembre 2022

MANIFESTATION NATIONALE DU 18 OCTOBRE 2022**RETRAITÉ·E·S, AYANTS-DROIT, TOUTES ET TOUS À LA MANIFESTATION NATIONALE À PARIS LE 18 OCTOBRE 2022 !**

L'UFR CGT Cheminots appelle les cheminot·e·s retraité·e·s et leurs ayants-droit, accompagné·e·s des actif·ve·s, à venir manifester en masse le 18 octobre 2022 à Paris, pour la défense et la reconquête des droits sociaux pour bien vivre !

L'heure est à la mobilisation et l'amplification du rapport de force va être déterminante pour avancer sur nos revendications et mettre en échec cette politique au service du Capital qui bénéficie à une ultime minorité qui s'accapare les richesses produites par le travail, pendant que de plus en plus de citoyens sombrent dans la précarité et la pauvreté. Les retraités cheminots n'y échappent pas, phénomène aggravé par la mise en œuvre des réformes SNCF réduisant les droits des retraités et la signature d'accords de régressions sociales par les autres OS (UNSA, SUD-Rail, CFDT).

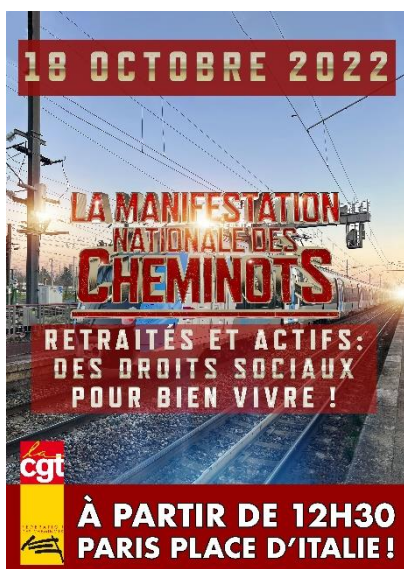
Le président de la République et son gouvernement n'auront pas mis de temps à renier leur engagement de campagne qui était de réindexer les pensions sur le coût de la vie, indexation supprimée par Macron à son arrivée à l'Élysée il y a 5 ans. Et si les mobilisations multiples et massives des retraités de ces derniers mois les obligent à revaloriser les pensions, avec 4 % au 1^{er} juillet 2022, le compte n'y est pas et les retraités vont subir une nouvelle perte de pouvoir d'achat face à une inflation qui pourrait avoisiner les 10 % à la fin de l'année (pour rappel, les 1,1 % de revalorisation au 1^{er} janvier 2022 l'étaient au titre de 2021).

Après avoir fait les poches des retraités pendant son précédent mandat (désindexation des pensions sur le coût de la vie, mise en place de la CSG, CRDS, CASA, ...), le président des riches continue dans sa politique de régression sociale, allant jusqu'à la provocation en parlant de « la fin de l'abondance » et « la fin de l'insouciance » !

Le président, son gouvernement et ses alliés sont bien éloignés de la « vraie vie », de celles et ceux pour qui se nourrir correctement, se loger, se chauffer, se déplacer...devient un combat quotidien, notamment pour de nombreux retraités.

En refusant de revaloriser le SMIC et les salaires, y préférant des mesures exonérées de cotisations sociales, le gouvernement, aidé en cela par la droite et l'extrême droite, répond d'abord aux intérêts du patronat et fragilise à nouveau le financement de notre système de protection sociale et l'avenir de la Sécurité sociale, fondement de notre socle social (75 milliards d'exonérations de cotisations sont offerts aux entreprises en 2022 !).

Et pendant ce temps, les profits des entreprises du CAC 40 battent des records : 70 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires en 2021 et pour le 1^{er} semestre 2022, les bénéficiaires atteignent déjà 73 milliards d'euros ! Elle est là, l'abondance ! Ça suffit !



Oui, nous sommes légitimes à exiger une véritable revalorisation des pensions avec comme minimum le Smic à 2000 € revendiqué par la CGT, l'indexation des pensions sur le salaire moyen, l'abrogation de la CSG, CASA, CRDS...

À de nombreuses reprises, les cheminots et leurs ayants-droit se sont mobilisés sous différentes formes d'expression pour interpeller la direction SNCF, comme dernièrement avec la carte pétition lancée par notre UFR avec plus dix mille signatures transmises au président de la SNCF, M. Farandou, toujours pas décidé à nous recevoir !

Le 18 octobre, nous lui rappellerons nos revendications en matière de :

- **Facilités de Circulation et leur dématérialisation.** La dématérialisation imposée des FC à tous les ayants-droits de retraités pourrait conduire à l'exclusion de dizaines de milliers d'entre eux (dématérialisation négociée avec l'association de retraités FGRCF). De plus, l'accord signé par les OS (UNSA, SUD-Rail, CFDT) a permis à l'UTP (Organisation patronale des transports publics, à 95 % SNCF) de prendre la main sur les FC. L'UTP a mené une négociation avec l'ACOSS¹ sur « la mise en place d'une cotisation sociale » au nom de « l'avantage en nature » que représenterait ce droit aux FC. Si la chose n'est pas nouvelle (la SNCF versait un montant forfaitaire à l'ACOSS), ce qui l'est, c'est que dorénavant, leur objectif est que la cotisation sera individualisée et versée par le bénéficiaire des FC actifs et retraités ! Si les modalités pratiques restent à définir, l'État pourrait s'appuyer sur le dispositif pour mettre en place une fiscalité (un impôt) sur ces mêmes FC. **Ainsi, derrière la dématérialisation des FC des ayants-droit que nous dénonçons et combattons, se cache en réalité une remise cause du droit aux FC qui passerait d'un droit acquis à un droit « quérable » soumis à une cotisation sociale et fiscale. Exigeons le maintien de titres papier, tout comme nous demandons de maintenir et faciliter l'accès aux réseaux de distribution classiques (guichets) à tous les retraités et ayants-droit.**
- **Refus des complémentaires santé obligatoires pour les cheminots du cadre permanent.** Si le calendrier s'est un peu détendu, c'est le fruit de la démarche revendicative de la CGT au travers de ses argumentaires et tracts ainsi que des pétitions, qui conduit la direction SNCF à reporter cette mise en œuvre pour ne pas « gêner » les OS qui seraient signataires, lors des élections de novembre 2022 ! Nous réaffirmons qu'à couverture inchangée, la cotisation mutualiste des retraités augmenterait de 20 % dès la première année, avec une progression accélérée ensuite. Refusons ce recul historique pour les cheminots actifs et retraités, pour le Régime Spécial et les droits statutaires.
- **Accès aux cabinets médicaux SNCF pour les retraités et leurs ayants-droit.** C'est le droit et l'accès aux soins pour tous dans l'esprit de la sécurité sociale. Rappelons nos exigences en matière d'accès gratuit pour les retraités et leurs ayants-droit aux cabinets et centres médicaux ou dans les centres de santé pour les consultations, les bilans de santé, les radios... sans restriction d'âge. C'est aussi l'accès à des spécialistes qui est permis, comme pour les actifs. Droits d'ailleurs menacés par la mise place d'une complémentaire santé obligatoire.
- **Accès à l'action sociale.** Les retraités y ont droit, mais peu le savent.
- **Renforcement et pérennisation des Prestations Spécifiques Non-Péreennes.** Gagner sur les PSNP, c'est renforcer le régime de base et avancer dans notre revendication d'une Sécurité sociale intégrale.
- **Maintenir et regagner le droit d'accès aux emprises ferroviaires.** Accès aux activités des CASI (restaurants, antennes, bibliothèques, locaux sportifs et culturels...), aux locaux syndicaux, aux cabinets médicaux comme à l'action sociale.

En nombre, le 18 octobre 2022, tous ensemble, participons à cette grande manifestation nationale à partir de 12h30 au départ de la Place d'Italie à Paris.

¹ ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale